



# Enquête nationale auprès des coordinations

## Etat des lieux et perspectives de professionnalisation

29<sup>èmes</sup> journées de l'AFCH – Le Pouliguen – 11, 12 et 13 juin 2025

# Le contexte

- Professionnalisation et reconnaissance des ICH inscrites au plan greffe 2022-2026.
- Discussion et réflexion autour de la mention IPA de prélèvement.
- Intervention de Mme JEANTET lors des 28èmes journées de l'AFCH à Montauban
  - Attente d'une proposition dans le cadre de la révision du décret infirmier
- Enquête nationale auprès des coordinations lancée en juillet 2025 permettant d'établir un état des lieux en termes de ressources humaines et de souhaits de professionnalisation et de revalorisation de la fonction ICH.
- Conclusions et propositions en découlant transmises à la DGOS par l'intermédiaire de Mme JEANTET.

# Etat des lieux des coordinations

- 173 coordinations/ 174 listées ont participé à cette enquête:
  - ➔ **761** ICH :
    - **591** ICH ont un temps dédié
    - **170** ICH en astreintes seules
    - **33** postes vacants
- 43,3% des ICH occupent un temps plein ou assimilé (de 100% à 75%)
- 56,7% des ICH occupent un temps partiel < 70%, où exercent en astreintes seules
  - ➔ **34,4%** temps partiels de 70% à 20%
  - ➔ **22,3%** astreintes seules
- 59% des ICH ont coordonné entre 0 et 10 PMO sur les 3 dernières années
- 41% des ICH ont coordonné plus de 10 PMO sur les 3 dernières années

# Activités des coordinations

- 14% des coordinations ont un forfait D tissus seuls
  - 7% des ICH à temps dédiés : 4,6% des temps pleins et 11,7% des temps partiels
- 51% des coordinations se situent entre les forfaits F1 et F4
  - 48,5% des ICH à temps dédiés: 32,8% des temps pleins et 58,7% des temps partiels. 69,5% des ICH en ast seules y sont identifiées.
- 18% des coordinations se situent entre les forfaits F5 et F7
  - 16,5% des ICH à temps dédiés: 24% des temps pleins et 10% des temps partiels. 16% des ICH en ast seules
- 17% des coordinations se situent entre les forfaits F8 et F13
  - 26,9% des ICH à temps dédiés: 38% des temps pleins et 18,6% des temps partiels. 19,5% des ICH en ast seules

# SYNTHESE



- 65% des coordinations se situent entre D et F4 → majorité des ICH: 58,4% . Majorité des temps partiels: 72% des ICH ETP <70% et majorité des ICH en ast seules: 69%
- F5 à F13 = ↗ temps pleins → 60% des ICH ETP entre 75% et 100%
- Les informations relatives à la répartition des ETP ICH en fonction des forfaits CPO déterminent la projection d'une professionnalisation.

Forfait de base	Nombre de donneurs recensés (SME, DDAC)	Forfait	Personnel MEDICAL (en nombre d'ETP)	Personnel NON MEDICAL soignant (en nombre d'ETP)
D	à partir de 5	27 165 €	-	1,00
F1	de 1 à 4	59 763 €	-	1,00
AFCH#2025	de 5 à 9	119 525 €	0,20	1,50
F3	de 10 à 14	179 289 €	0,20	1,75
F4	de 15 à 19	233 618 €	0,20	2,25
F5	de 20 à 29	287 948 €	0,50	2,75

➤ X des temps partiels et astreintes seules

# Professionnalisation et revalorisation des ICH



- Ancienneté dans la profession:

- 7 % : < 1 an
- 24,5 % : 1 an > CHPT < 3 ans
- 12 % : 3 ans > CHPT < 5 ans
- 27,7 % : 5 ans > CHPT < 10 ans
- 34 % : > 10 ans

- Spécificité

- 33 % ont adhéré à 1 ou pls protocole de coopération tissus
- 6 % sont titulaires d'un master ou d'un DU

- Positionnement sur la professionnalisation:

- 88,7 % des ICH estiment que la professionnalisation est nécessaire
- 74 % de ces 88,7 % sont prêts à s'engager dans une formation validante (65 % ont un temps dédié > 50 % et 55 % une expérience entre 1 an et 5 ans)
- 68 % de ces 74% souhaitent une formation ≤ 1an et 31,6% ≥ 2 ans.

90 % des professionnels souhaitent une revalorisation salariale. 30% des ICH perçoivent la prime de soins critiques



# Analyse

- La répartition des temps dédiés (important % ETP < 70% et ICH en ast seules =22%) questionne quant à la faisabilité d'initier une formation validante pour l'ensemble des professionnels.
  - Conception d'une formation adaptée des tps partiels? Arguments pour convaincre les Directions ? Quelle position envers les 170 professionnels en ast seules?
- Prioriser la formation des ICH à temps plein ou assimilé? ≠ réalité du terrain: la majorité des ICH exercent dans des ES: D à F4, 74% ont un ETP < 70%. Les temps pleins (60%) se retrouvent dans les ES: F5 à F13 → 35% des coordinations:
  - Les professionnels exerçants à temps plein ou assimilé ne représentent pas la majorité des ICH et les coordinations où ils sont en nombre sont minoritaires. Privilégier leur formation ne peut donc justifier.
- Positionnement sur la question de la professionnalisation clairement affiché: 88%
- S'engager dans une formation validante: ↘ 74%
- Durée de la formation: ↘ 68% ≤ 1 an.



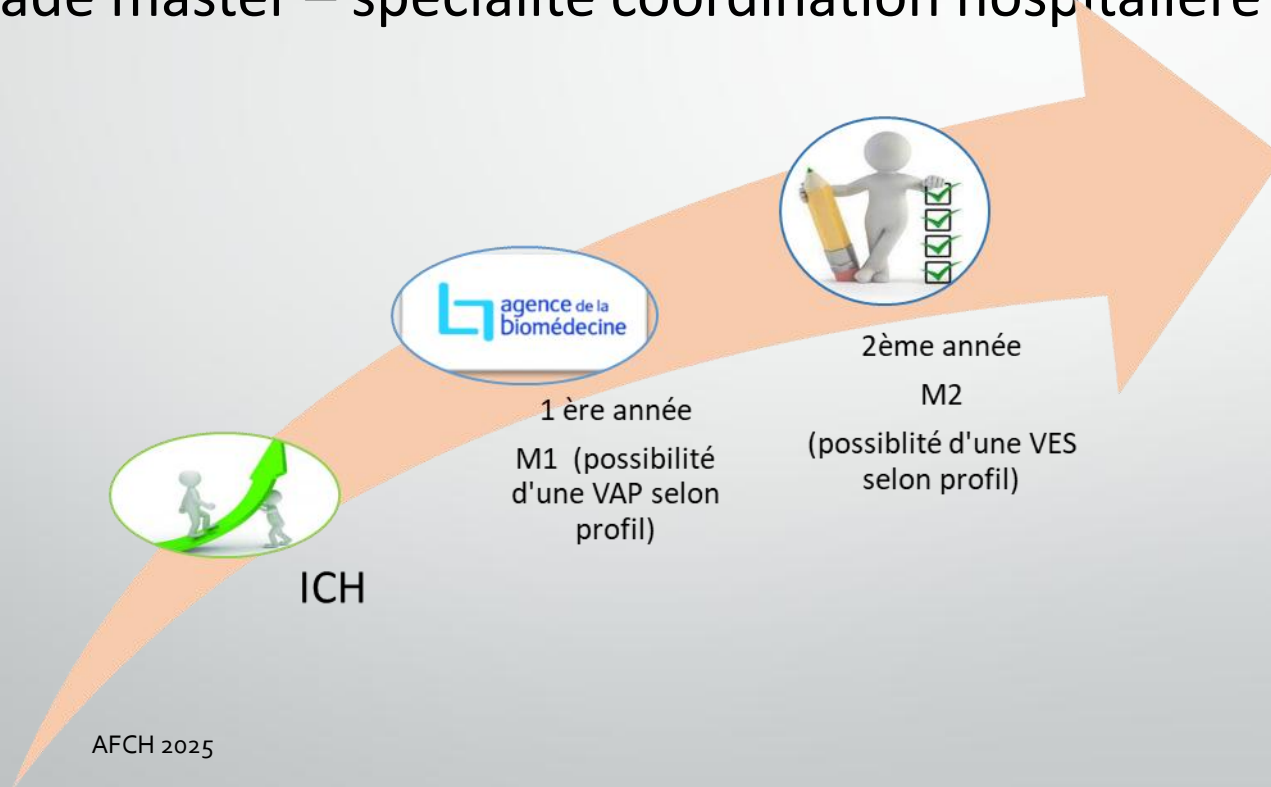
# CONCLUSION ET PROPOSITIONS

# CONCLUSION

- La reconnaissance et la valorisation des IDE de coordination ne peut se concevoir au cas par cas... La disparité de répartition des temps de travail attribués à l'activité, la multiplication des ES relevant de forfaits CPO entre D et F4 et concentrant un taux important de professionnels à faible pourcentage D'ETP complexifient la mise en place d'une formation validante.
- Demande de professionnalisation largement souhaitée, imposant une réponse pour, à terme, maintenir l'expertise des anciens et fidéliser les plus jeunes.
  - IPA → inenvisageable ( hétérogénéité des répartitions des temps de travail , n'est pas une revendication prioritaire des professionnels)
  - Protocole de coopération ou DU → insatisfaction liée à la demande générale (90%) d'une révision de grille salariale

# PROPOSITIONS

DE grade master – spécialité coordination hospitalière don d'organes et de tissus



➤ 1<sup>ère</sup> année: Validation en partie par VAPP (validation des acquis personnels et professionnels) au regard des profils des professionnels, en parallèle et partenariat avec le parcours de formation ABM.

➤ 2<sup>ème</sup> année: pourra être déclinée par modules spécifiques, certains ICH déjà détenteurs d'un DU M1 ou M2 pourraient en valider une partie grâce à une VES (validation études supérieures)

## Points positifs

- former les ICH après 2 ou 3 ans de coordination.
- professionnaliser toute ou partie des 591 ICH exerçant à temps dédié
- créer une nouvelle grille salariale en s'inscrivant dans une professionnalisation par la « création » d'un nouveau métier.
- A noter que l'accessibilité serait basée sur le volontariat afin de prendre en considération le choix de certains professionnels, avec parfois plus de 20 ans d'expertise, de ne pas s'engager dans une formation.

## Points négatifs

- Aucune garantie de pouvoir former l'intégralité des ICH:
  - Quid des ICH en astreinte seule (22,3%)
  - Combien d'ICH à temps dédié < 70% (34,4 %) sont susceptibles d'être financé pour ce type de formation ? Cela suppose t-il de revoir la répartition des ETP sur les ES avec un forfait D-F
- Actuellement, il n'y a pas de suite donnée à cette proposition



**MERCI DE VOTRE  
ATTENTION**